



## DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales  
et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales  
et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

*Ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 sur l'état d'urgence sanitaire*

### Décisions du Président du 4 au 8 mai 2020

#### ✓ Enfance / Jeunesse / Social

- Publication de la vacance du poste d'Assistant socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe chargé de l'animation du R.A.M. et lancement du recrutement, 35h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, selon le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.